



Transports
Canada

Transport
Canada

MODIFICATION NO. 3
Dossier No. T8080-180068

La modification no. 3 est distribuée pour répondre comme suit à la question suivante reçue:

Question :

La demande de propositions mentionne un «atelier technique» (voir section 6.2, étape numéro 8) et nous nous demandons si cet atelier technique ne concernait que cet effort / étude sur les effets cumulatifs, ou s'il s'agit d'un atelier technique à d'autres fins, où l'étude des effets cumulatifs serait l'un des nombreux points à l'ordre du jour?

Réponse :

L'atelier technique est spécifiquement consacré à cette initiative sur les effets cumulatifs du transport maritime. Comme mentionné dans la demande de propositions, veuillez noter qu'un entrepreneur distinct organisera et animera l'atelier.

Cette modification sera intégrée à l'entente. Tous autres termes et conditions de cette entente demeurent inchangés et en force.

Canada